

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 105 (1960)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Revue de la presse

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **La réforme des structures divisionnaires<sup>1</sup>**

L'année 1960, avec les explosions atomiques de Reggane et la mise sur pied de divisions d'un type nouveau, marque une étape importante dans la modernisation des forces armées françaises. Le moment était donc venu de faire le point du tandem « Division 59 — arme nucléaire ».

La caractéristique essentielle de cette réforme est la création de brigades semi-indépendantes au sein desquelles se réalise la combinaison des armes et des services.

L'apparition de l'arme nucléaire posait non seulement le problème de la réorganisation des unités, mais obligeait aussi à la recherche de nouveaux procédés, l'arme nucléaire conférant à elle seule une puissance telle qu'elle constitue maintenant l'élément essentiel de la manœuvre.

Il s'agissait, en d'autres termes, d'adapter les formations aux conditions nouvelles du combat de façon à les rendre capables d'une part, de survivre sur le champ de bataille, d'autre part, de préparer l'emploi du feu nucléaire, puis d'exploiter et de prolonger ses effets.

Face à une arme aux effets considérables, on a donc cherché, en premier lieu, à rendre les forces terrestres moins vulnérables en utilisant de nouveaux moyens de protection et en recourant à une plus forte dispersion. Mais, si la dispersion constitue, dans certains cas, une parade valable contre les effets des armes nucléaires, elle aboutit, toujours, à une diminution de la puissance des unités. Pour obtenir l'efficacité désirable des moyens classiques, à l'endroit et au moment voulus, il est donc nécessaire de recourir à la mobilité qui permet de regrouper rapidement et à temps les moyens suffisants pour mener une action de force. Par ailleurs, comme il n'est plus possible, en raison du risque nucléaire, d'envisager la concentration prolongée d'ensembles importants (divisions par ex.), ce regroupement de moyens devra présenter, dans les limites du volume tolérable, une puissance (rapport entre la puissance de feu d'une unité et son effectif en personnel) et une efficacité optima.

---

<sup>1</sup> Etudes de l'école d'application de l'arme blindée et de la cavalerie de Saumur.

Les anciennes divisions françaises répondaient mal à ces impératifs nouveaux. Elles constituaient un ensemble trop lourd pour que leurs éléments puissent se regrouper et se combiner à temps en vue d'une action de combat déterminée.

La Division type 1959, grâce à ses engins atomiques, est capable de mener la manœuvre nucléaire qu'elle façonne en coordonnant l'action d'un certain nombre de brigades. Ce nombre fixé normalement à trois, peut être augmenté ou diminué si l'acte tactique à mener à bien, et notamment sa durée, le justifie.

Nous trouvons deux types de brigades :

- la brigade mécanisée
- la brigade blindée.

On note dans cette organisation nouvelle une tendance très nette à la standardisation. En effet, les trois types d'unités des différentes armes sont réduits au minimum :

- trois types d'unités de l'arme blindée (le régiment d'E.B.R., le régiment d'A.M.X. et le régiment de chars de bataille) ;
- deux types d'unités d'infanterie (le régiment motorisé et le régiment mécanisé) ;
- deux types d'unités d'artillerie (le régiment d'obusiers automoteurs de 105 de brigade et le régiment d'artillerie lourde et d'engins de division) ;
- un type de bataillon logistique, etc.

Les éléments organiques divisionnaires (EOD) d'un type unique, sont doués d'une mobilité tactique complète. Ils renferment les formations des différentes armes et services directement subordonnés au commandant de division :

- la totalité des moyens de lancement de projectiles nucléaires de la grande unité (Lacrosse, Honest John — 0,5 — 20 K.T., jusqu'à 40 km.)
- les moyens de commandement de division
- les moyens de recherche du renseignement (régiment de reconnaissance équipé d'E.B.R. ; 10 hélicoptères)
- les moyens lourds du Génie (102 m. de passerelles d'inf. et 50 m. de pont flottant de 50 tonnes)
- un bataillon des services.

La Brigade blindée dépasse 4000 hommes et son parc automobile approche 300 engins chenillés et 800 véhicules à roues. Cette unité de brigade blindée se compose de :

- 2 régiments de chars de bataille, à trois escadrons de chars Patton et un escadron A.M.X. /SS.11. Les trois pelotons de combat d'A.M.X. / SS.11 de cet escadron possèdent une articulation originale en 2

groupes de tir et 1 groupe munitions, tandis que les moyens de commandement et de l'entretien de l'unité sont réduits et réunis en un seul peloton. Il apparaît donc que l'emploi des pelotons puisse être envisagé non seulement dans le cadre de l'escadron mais aussi par pelotons détachés en renforcement d'autres unités.

— *Le régiment d'infanterie mécanisé à 846 hommes constitue l'infanterie de la brigade. 3 compagnies de combat transportées à bord des V.T.T. /A.M.X. 21 véhicules par cp.*

— *La compagnie de renseignement à trois sections de 11 jeeps est rattachée administrativement au régiment d'infanterie mécanisé.*

— *Un régiment d'artillerie à 16 obusiers de 105 automoteurs A.M.X. M. 50*

— *Une compagnie du génie*

— *Le bataillon des services.*

Ainsi dotée, la Brigade blindée possède une indépendance tactique appréciable, encore que limitée par l'absence de moyens organiques de recherche et de renseignements et de moyens de feu atomique.

Elément de choc destiné à agir en masse, la Brigade blindée constitue, dans la main du commandant de division, la réserve chargée soit de rejeter ou maintenir l'ennemi dans la zone d'application des feux nucléaires, soit d'exploiter les effets d'une explosion atomique amie, soit enfin de bloquer une pénétration adverse dans le dispositif.

La Brigade mécanisée dépasse 5000 hommes et s'organise autour de deux ensembles : l'un motorisé, l'autre blindé et mécanisé. Toutefois elle dispose organiquement des mêmes moyens de commandements, d'appui et de soutien que la Brigade blindée.

— *Le régiment d'infanterie motorisé, qui constitue le pivot autour duquel se développera la manœuvre de la Brigade, forme un ensemble important de 1704 hommes (1 cp. de cdmt., 1 cp. de services, 6 cp. de combat). Aucun des véhicules du régiment n'est tout-terrain.*

— *1 régiment d'A.M.X.*

— *1 régiment d'infanterie mécanisé*

— Feux d'appuis provenant des sections organiques (12 mortiers de 81,6 mortiers de 120 et 6 de SS. 10.)

Cependant, la Brigade ne possède pas tous les moyens qui conditionnent une indépendance tactique réelle ; dépourvue d'unité d'artillerie atomique et de formations de reconnaissance, elle constitue une unité spécialisée. La Division reste donc le plus petit échelon du Commandement en mesure de mener un combat d'une certaine durée, l'ensemble des moyens mis à sa disposition lui permettant de conduire de bout en bout le combat nucléaire et d'assurer la coordination logistique de ses brigades.

Le feu devient largement prépondérant et c'est désormais au-

tour du feu atomique que va s'organiser la manœuvre : le rôle du mouvement sera essentiellement de préparer la mise en œuvre du feu atomique et de créer des conditions favorables à son emploi efficace, ou bien d'exploiter et de parachever ses effets, mais non, comme auparavant de porter le feu sur l'objectif.

La règle sera : agressivité et souplesse.

Il s'agit donc, par manœuvre, d'amener l'ennemi à se concentrer et de déterminer les points forts de son dispositif, puis de gagner les délais nécessaires pour la mise en œuvre des feux atomiques, et enfin, d'en exploiter les effets.

Aussi la division devrait s'articuler en trois échelons :

- un échelon de recherche du renseignement ;
- des éléments de sûreté de combat chargés de couvrir le dispositif et de mener les combats préliminaires préparant l'emploi des feux atomiques ;
- un échelon de choc intervenant immédiatement après les explosions nucléaires.

La bataille moderne, quel que soit le nombre de projectiles atomiques et les délais de mise en œuvre qu'ils exigent, sera dominée par la menace nucléaire.

Aussi les formations blindées, préparées à un style de manœuvre ou dispersion, instantanéité dans l'action et puissance de feu et de choc sont la règle, constituent-elles plus que jamais un atout essentiel du corps de bataille.

*Capitaine de Loës*

## Bibliographie

### Les livres

**Ausbildungspraxis für den Unteroffizier**, Oberst W. Ebeling. Wehr und Wissen Verlagsgesellschaft, Darmstadt.

Davantage encore que tous les ouvrages du même type qui ont récemment paru en Allemagne, celui-ci est consacré aux « méthodes d'instruction ». Il veut enseigner comment le sous-officier doit se comporter devant ses hommes, selon quels procédés il doit instruire, ce qu'il peut dire ou... ne pas dire. L'impression qui se dégage de cette prolifération d'ouvrages de « méthodique » dans la Bundeswehr est que l'on cherche, par une formation et une réglementation stricte du rôle des instructeurs, à éviter le réveil de l'ancien tout-puissant caporalisme. Les chapitres de l'ouvrage du colonel Ebeling tendent visiblement à ce but. On les lira avec profit néanmoins, tout particulièrement ceux qui traitent de la **préparation**, de l'**exécution** et surtout de l'**appreciation** du travail de la troupe.

M.-H. Mft